

## Commission Santé de la CPU

### ***Relations institutionnelles dans le cadre du CH et U – Enquête de la CPU sur les instruments contractuels de coopération entre l'hôpital et l'Université.***

27 universités (sur les 33 universités concernées) ont répondu à cette enquête de la CPU ; certaines réponses annoncées n'étaient pas parvenues le jour de la Commission (18 octobre 2007).

- ❖ **sur la signature de nouvelles conventions hospitalo-universitaires :** 3 nouvelles conventions ont été signées (Paris 6, Paris 7, Aix-Marseille 2) ; 15 sont en cours de négociation ; il n'y a pas de nouvelles conventions en vue pour 9 établissements ;
- ❖ **sur les convention passées avec d'autres établissements de santé :** 13 universités ont des conventions avec des **centres de lutte contre le cancer**, en y incluant les conventions avec l'Institut Curie et l'Institut Gustave Roussy ; une convention de ce type est en préparation pour une autre université ; 13 universités ont des conventions directes **avec les hôpitaux généraux** (plus une en préparation) ; 8 universités ont des conventions avec des **hôpitaux privés** ;
- ❖ **sur l'existence d'un volet « Santé » dans le contrat quadriennal :** 6 universités ont un volet Santé dans leur contrat, 3 universités ont une partie « recherche biomédicale » dans le volet recherche de leur contrat ; pour 7 universités, le volet Santé est en cours de négociation (vague B) ;
- ❖ **sur le Comité pour la recherche biomédicale et en santé publique**, prévu par l'ordonnance du 2 mai 2005 : ce comité est mis en place, pour 19 universités concernées (dont un comité unique mis en place avec l'AP-HP, commun aux universités d'Ile de France) ; pour 8 universités, ce Comité est en cours de mise en place ;
- ❖ **sur la composition de la représentation universitaire dans le Comité :** sur 19 comités mis en place, le Président y siège au titre de l'Université dans 11 cas, et un Vice-Président (généralement VP CS) dans 5 cas, souvent simultanément ; pour 4 universités, la représentation a été entièrement laissée aux représentants des UFR de Santé. En Ile de France, où comme ailleurs 4 sièges sont réservés aux représentants des universités, 3 universités sur 7 ne sont pas représentées dans le Comité.